

**DÉCRET N° 2020 – 341 DU 08 JUILLET 2020**

portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence des infrastructures sanitaires, des équipements et de la maintenance.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2020-078 du 19 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2020-266 du 06 mai 2020 portant création de l'Agence des infrastructures sanitaires, des équipements et de la maintenance et approbation de ses statuts ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 juillet 2020,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence des infrastructures sanitaires, des équipements et de la maintenance, les personnes dont les noms suivent :

- madame **Sibylle ASSAVEDO**, représentante du Ministère de la Santé ;
- monsieur **Serge-Hervé HOUSSOU**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Jacques Rolland AMADOU**, représentant du Ministère du Plan et du Développement ;

- monsieur **Joël ZODJIHOUE**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Victor K. ANANOUH**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- monsieur **Irénée Magloire Rick GNONLONFOUN**, représentant du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- monsieur **Cyrille Abdoulaye ATIKPO**, représentant du Ministère des Infrastructures et des Transports.

## Article 2

Madame **Sibylle ASSAVEDO** est nommée présidente du Conseil d'administration.

## Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (3) ans et court à compter de la date de leur installation.

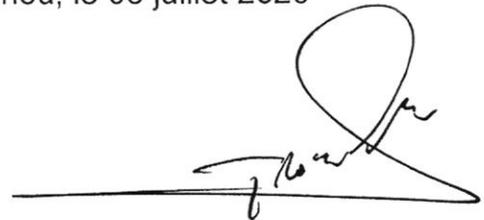
## Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

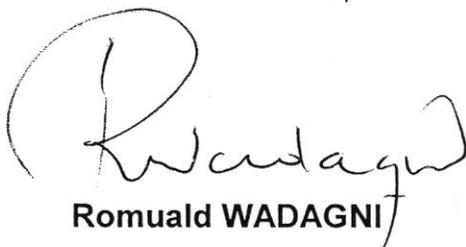
Fait à Cotonou, le 08 juillet 2020

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



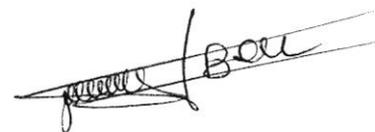
**Patrice TALON**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**

Le Ministre de la Santé,



**Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN**

**AMPLIATIONS:** PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; HCJ : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; MS : 2 ; AUTRES MINISTERES : 22 ; SGG : 4 ; JORB : 1.